

N/REF : 11/04/2024 10H31 C:025730 I:34504

V/Email reçu le Jeudi 11/04/2024 a 10H31

SELON DEVIS N° 4040009

PLURALIS

Le Foyer de l'Isere

21-23 BOULEVARD MARECHAL FOCH

38030 GRENOBLE CEDEX 2

IMMEUBLE : HAMEAU DE LA BEAUME

RUE DE BELLEDONNE

38180 SEYSSINS

St Martin-H, le 19 Avril 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE RUE DE BELLEDONNE- SEYSSINS

SUR LA PLACETTE

CONTACT SUR PLACE MR OU MME MARTNOD AU 06 81 19 44 42

MOTIF : Votre accord sur notre devis n° 4040009 du 05/04/2024 d un montant de

Donneur d'ordre : Mme N BRITES

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une
pompe haute pression.

MISE EN PLACE DU MATERIEL

POMPAGE DES DEUX GRILLES EP

CURAGE DES CANALISATIONS D EVACUATION DES DEUX GRILLES

SI NOUS RENCONTRONS UN PROBLEME DE CURAGE NON UTILISERONS LA CAMERA

POUR DIA NOSTIQUE DU RESEAU

PRIX EN OPTION DE LA CAMERA AVEC RAPPORT 265€

LE 18/04/2024 A 09H30

POMPAGE ET NETTOYAGE HYDRAULIQUE DE 2 GRILLES EP ET CURAGE DES SORTIE
RESPECTIVE

EXTRACTION DE CIMENT FEUILLES ET TERRE

CONTROL DE L ÉCOULEMENT OK

PAS DE PASSAGE CAMERA

OBSERVATIONS : FF TT Email envoyé le 10/04/24 a 10H29 Mme C. DASILVA

FF TT Email envoyé le 10/04/24 a 10H27 Mme C. DASILVA

FF TT Email envoyé le 05/04/24 a 11H53 Mme C. DASILVA

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ce n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====			
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	P.U. HT	
1,00	Travaux conformes au DEVIS en référence	438,80	438,80
TOTAL H.T.			438,80
T.V.A. a 10,00%			43,88
TOTAL T.T.C.En EURO			<u>482,68</u>

Valeur en votre règlement au 31 Mai 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Août 2008)
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros
TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN